

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 25 (1880)
Heft: (6): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse

Artikel: Des fortifications en Suisse. Part IV
Autor: Fraisse, W.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-335326>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE DES ARMES SPÉCIALES

Supplément mensuel de la REVUE MILITAIRE SUISSE, n° 6 (1880.)

DES FORTIFICATIONS EN SUISSE

IV

Pour compléter nos indications antérieures, nous reproduirons ci-dessous, avec quelques remarques, des extraits de journaux ou de brochures rendant compte de conférences d'officiers, ainsi qu'une communication particulière.

Les conférences des officiers de *Neuchâtel* ont donné lieu à la brochure que nous avons analysée dans nos deux derniers numéros.

A *Arau* la Société militaire, après avoir entendu un rapport de M. le colonel Olivier Zschokke sur les fortifications élevées par la France et l'Allemagne, et leurs conséquences pour la Suisse, a décidé l'envoi d'une adresse aux autorités fédérales pour leur demander non-seulement de s'occuper des fortifications à construire aux frontières suisses, mais aussi des moyens d'arriver à une prompt exécution de ces travaux de défense. La Société espère que les officiers, les sous-officiers et soldats s'empresseront de signer cette adresse et qu'Argovie se montrera au premier rang.

A *Thoune*, le 4 février, M. le lieutenant-colonel Zürcher et M. le commandant Feller ont développé le sujet dans de chaleureuses expositions, après quoi la réunion a pris des décisions analogues à celle d'*Arau*.

A *Soleure*, la question a été exposée par M. le major Kottmann, commandant du 51^e bataillon, et son discours a été reproduit dans une brochure de 16 pages, intitulée « Die Stellung der Schweiz in Europa. » C'est une étude approfondie de la situation politique, militaire et topographique de la Suisse, ainsi que de ses lignes de défense et de ses points stratégiques. Laissant de côté pour le moment le front du Nord et de l'Est, elle conclut à l'établissement d'une ligne de forts d'arrêt le long du Jura et des Alpes, devant couvrir assez solidement les points importants de Berne, Arberg, Büren, Brugg, Bellinzone, etc., pour fournir à l'armée active une bonne base, d'où elle marcherait offensivement vers Vaud ou le Tessin.

A *Berne* une réunion d'environ 600 personnes, dont beaucoup d'officiers supérieurs, a eu lieu au Musée le 15 mars au soir, sous la présidence de M. le colonel Scherz. Les principaux orateurs ont été MM. les lieut.-col. Zürcher, du génie, et Schummacher, de l'artillerie. Ils ont exposé leur thème avec talent et sous toutes ses faces. Pour terminer, l'assemblée unanime a voté une résolution tendant à la mise en état de défense de nos frontières et des principales routes qui conduisent dans l'intérieur du pays.

A *St-Imier* M. le lieutenant du génie Charpier a donné deux conférences publiques sous les auspices de la Société des sous-officiers.

Une discussion générale qui suivit la deuxième séance, entretenue par M. le major Gagnebin et quelques autres membres de l'assem-

blée, ne fut pas la partie la moins intéressante de la soirée. L'assemblée a voté une adresse au Conseil fédéral, le priant d'avancer le moment de l'ouverture des travaux. L'adresse sera présentée aux membres de la Société qui n'ont pu prendre part à la conférence.

Une conférence donnée samedi soir, 21 février, à *Fribourg*, à la Grenette, par M. le lieutenant-colonel d'artillerie Techtermann, directeur militaire de ce canton et membre du Conseil national, est rapportée comme suit dans une petite brochure publiée *ad hoc* et intitulée « Les fortifications en Suisse. Résumé de la conférence donnée à Fribourg. »

Après une introduction condensée et un aperçu historique très serré sur les traités de 1815, la Constitution actuelle de la Suisse, l'annexion de la Savoie, les modifications apportées depuis une dizaine d'années dans l'équilibre européen dont l'axe s'est déplacé par l'unification de l'Allemagne et de l'Italie, l'amointrissement territorial de la France, etc., le conférencier passe au système général comparatif de la défense des frontières et des Etats et du rôle, en ce cas, des fortifications selon l'objectif politique cherché par l'un ou l'autre des belligérants. Il conclut qu'un nouveau choc étant éventuellement à prévoir et devant avoir la Suisse pour théâtre, il convient de se rendre compte de ce qu'il y aurait à faire dans un pays comme le nôtre, où l'armée serait à improviser à la veille même du danger. Or, le rôle de la Suisse devant être entièrement passif, il faut rejeter dès l'abord tout système trop dispendieux ou ayant un autre but que de défendre sa neutralité en retardant le plus possible l'invasion et en donnant à nos milices le temps indispensable pour se préparer à la lutte. Alors même que nos ressources financières le permettraient, tout autre système de défense est à écarter. Réduite à ces prudentes proportions, il y a lieu d'aviser et la question doit être mûrement examinée par le peuple ou ses mandataires.

Comme justification de cet exposé, il fait un coup d'œil rapide rétrospectif sur les progrès, les travaux, les armements de nos voisins du Nord et de l'Ouest depuis 10 ans. Du côté de la France, 2 milliards de travaux en fortifications ; armée organisée à 1,100,000 hommes ; une double cuirasse de forts et réduits ; 5,000 kilomètres de lignes ferrées nouvelles ; 6 grandes compagnies de chemins de fer au lieu de 67, comme en Allemagne ; 10 chemins de fer français convergeant vers la Suisse, sans compter les nombreuses routes et chemins. Enfin, en résumé, tout indique de la part de la France une attitude tactique et stratégique défensive (jusqu'à ce qu'elle soit achevée), avec concentration de l'armée principale sur le plateau et quadrilatère de *Langres*. Le côté faible, objectif de l'ennemi, serait Paris, centre politique et vital de la France.

Au Nord, l'Allemagne, admirable organisation militaire. Un réseau tout stratégique de chemins de fer ; point de centre unique et objectif comme Paris¹. Le Rhin comme frontière magnifique, tous ses passages gardés par des places fortes approvisionnées et munies, telle que Strasbourg, Coblenz, Mayence, etc., double ligne de chemins de fer le long du Rhin ; 10 autres convergeant vers la France et le point objectif principal : *Paris*. Metz comme un coin agressif vers le cœur de la France. Ainsi de l'organisation politique et militaire des deux pays on peut conclure que si *Paris* est l'objectif allemand, celui de la France, à un

¹ Paris étant fortifié n'est pas un point *faible*, la dernière guerre l'a bien prouvé. C'est Paris qui a sauvé la France d'une reddition à merci. L'Allemagne serait plus forte encore d'avoir un centre semblable. *Réd.*

moment donné, ne peut être que l'*Allemagne* du Sud, *Ulm*, *Ingolstadt*, les vallées du *Danube* et du *Neckar*, dont la possession serait le meilleur gage de la restitution de l'Alsace-Lorraine. Donc la France a dans ce but garni nos frontières de positions offensives; ainsi elle dessine le projet d'un rapide passage par la Suisse, *passage qui lui devient indispensable*, parce qu'il *pourrait s'effectuer en six jours*, tandis qu'il faudrait plus du double par la Belgique, tout en ayant *Anvers*, *Metz*, etc., sur ses flancs et derrières et en se heurtant de front au Rhin (dix fois plus large qu'à Bâle) et à ses formidables défenses.

Or, dans ces prévisions, que doit faire la Suisse?

En écartant la prévision de dangers moindres que notre pays pourrait courir, du côté de l'Autriche ou de l'Italie, nous considérerons ici le cas d'éventualité d'une *revanche* à prendre par la France.

Un seul regard jeté sur la carte confirme l'importance qu'il y aurait pour une armée française à une occupation, même temporaire, ou à un rapide passage à travers la Suisse dans un conflit avec l'Allemagne. La partie à envahir ne serait point la *forteresse des Alpes*, mais bien le plateau suisse le plus riche en ressources et en voies de communications, ou le parallélogramme limité de deux côtés par le Rhin, puis par le Jura et les Alpes, de 370 kilomètres de Genève à Rorschach, de 250 kilomètres au front est, de Bâle à Genève, et d'une longueur moyenne de 80 à 100 kilomètres.

Depuis l'annexion de la Savoie, notre neutralité au sud est devenue illusoire et anéantit la possibilité de défense, déjà trop faible, de la ligne dite de la Venoge, entre les lacs Léman et de Neuchâtel; à notre frontière à l'ouest, la chaîne du Jura a tous les débouchés vers la Suisse gardés et commandés par les forts français de *Lomont*, *Gramont*, *Pont de Roide*, *Morteau*, *Larmont*, *Joux*, *St-Antoine*, *des Rousses* et de l'*Ecluse*, tous renforcés par des ouvrages de 2^e ligne s'appuyant au pentagone d'*Epinal*, *Langres*, *Besançon*, etc. 7 chemins de fer se dirigent vers notre frontière, en outre de 19 chemins de bonne communication. Les lignes de défense suisses contre la France seraient donc le *Jura*, la *Venoge* (très faible), la ligne des lacs et de la Thièle, celle de l'Aar, enfin celle de la *Limmat*. Mais, tant contre la France que contre l'Allemagne, la position de Brugg, au confluent de trois cours d'eau, est le nœud stratégique le plus important de la défense.

Du côté du nord, on trouve deux lignes de défense :

1^{re} ligne : Celle du *lac de Constance* et du *Rhin*, de *Rorschach* à *Bâle*, avec 16 ponts; lignes faibles de leur nature, sans une vigoureuse défensive-offensive.

2^e ligne : du lac de Zurich, la *Limmat* et l'*Aar*, à Soleure en occupant fortement Zurich et Brugg, points probables de rencontre des invasions éventuelles de l'étranger chez nous.

Ainsi. étant donnée la force colossale des puissances comparée à nos faibles ressources, étant donnée et démontrée la possibilité d'une marche française en six jours sur le Rhin, à travers la Suisse, enfin si on se rappelle que l'invasion de 1798 nous a coûté au-delà de 1,500 millions, des milliers de vie et la dévastation du pays, que doit faire la Suisse dans la prévision émise ? — La réponse sera : faire les travaux et les préparatifs indispensables à l'organisation d'une défense capable de retarder assez l'envahisseur pour avoir le temps de mobiliser notre élite (8 à 10 jours) et notre landwehr, ce qui exige de 12 à 20 jours.

Deux systèmes sont en présence : 1^o Celui des *forts d'arrêt* aux débouchés principaux, armés d'une artillerie assez puissante pour battre les abords à 8 ou 10 kilomètres. 2^o Une ou plusieurs positions centrales, espèces de camps retranchés.

Le premier système flatte le sentiment national de nos milices qui repoussent d'instinct l'abandon du foyer ; mais mieux vaudrait le second, c'est-à-dire une concentration militaire de l'armée, par exemple, dans la position fortifiée *Olten-Brugg-Zurich*, afin de pouvoir frapper des coups rapides avant d'être enveloppé. Plusieurs motifs s'opposent à proposer ce système, bien que préférable. Le principal est le défaut de chefs et de corps de troupes essentiellement rompus aux manœuvres. On doit donc se borner au choix de quelques forts vers le *Hauenstein*, aux *Rangiers*, au *Mont-Sagne* du Val-de-Travers, au *Bas-Valais*, pour couvrir les routes et disputer l'accès des vallées. Pour ne pas être compromis au dernier moment, il faut les préparer et les construire en pleine paix ; les autres points, qui ne présentent pas les mêmes difficultés d'exécution, il faut les étudier et, selon le besoin, employer les écoles à leur construction.¹

Les éminents progrès réalisés dans la portée des armes à feu sont favorables à la défensive, surtout des petits Etats. Nous avons trop négligé ces avantages, en reportant tous nos efforts sur l'armée de campagne ; nos moyens de défense, en artillerie surtout, sont moindres aujourd'hui qu'ils n'ont jamais été. En 1798, Berne seule comptait 500 pièces d'artillerie, Fribourg 71, dont 33 de position. En 1431, on voyait 42 pièces de bon calibre sur les murailles de notre ville et on en demandait de plus fortes encore ! A ce jour, la Confédération ne possède, avec les 348 pièces attelées, que 212 pièces rayées de position, soit de faible calibre, soit de trop mince épaisseur de métal et d'une portée ne dépassant pas 4000 mètres, alors que chez tous nos voisins la moindre artillerie d'attaque a une portée de 8 à 10,000 mètres. — Il nous faudrait donc 200 à 250 pièces de 15 centimètres et de 475 mètres de vitesse initiale pour équiper la défense à l'attaque ; or, jamais nous n'avons été aussi dépourvus de matériel de défense ! L'approvisionnement serait de 1000 coups par pièce.

Mais on entend mille objections : 1^o *Le coût !* Question grave sans doute, mais qui s'atténue en pensant que la mise sur pied de l'élite coûte, en deux mois, plus de 30 millions. O, il y aurait une économie et utile compensation par la réduction du nombre. La dépense serait répartie sur quatre à cinq années, puis il y aurait des économies militaires à faire, et quelques ressources en frappant de quelques droits plus forts les spiritueux et les tabacs. 2^o objection : *Nous n'existons que sur la foi des traités* ; alors plus d'armée, quelques gendarmes suffisent. 3^o objection : *Nos montagnes et nos carabines !* On est dans l'erreur sur ce point. Nos pères compensaient leur infériorité numérique par d'immenses travaux et sacrifices. Chaque défilé était gardé. La Suisse comptait 12 places fortifiées. Qu'on se rappelle le capitaine Matter arrêtant Charles-le-Téméraire au défilé de la *Bayarde* ; qu'on se souvienne des grands travaux faits aux Waldstätten, aux années 1260, 1315, 1476, 1712, 1846, etc. Aujourd'hui on pourrait payer chèrement une économie sans prudence. — Mais que demande-t-on ? le temps de préparer notre organisation complète. En première ligne, quelques ou-

¹ Il va de soi, d'après ce que nous avons dit précédemment, que tout en acceptant ces conclusions en principe, et sauf ce qui tendrait à une seconde muraille de Chine le long de l'Aar et de la Limmatt, nous ne saurions admettre leurs motifs tels qu'ils sont développés plus haut. Non-seulement nous ne croyons pas à la possibilité raisonnable d'une opération offensive de la France contre l'Allemagne par la Suisse, mais nous contestons qu'une entreprise de ce genre puisse s'effectuer en six jours, ni même en six semaines, par peu que l'armée suisse, avec ou sans fortifications, ait l'ordre de s'y opposer. *Réd.*

vrages avancés munis d'un matériel répondant aux exigences du jour ; en arrière, aux points principaux, des préparatifs et dépôts prêts à être transformés pour la défense. La dépense serait de 15 à 20 millions.

Conclusion : Nous pouvons, quand nous voudrons, faire respecter notre neutralité ! — Nous le devons, sans obéir ni aux injonctions du dehors ni aux timides objections de l'intérieur. — Résolution à prendre dans ce sens. Dans la salle on comptait de 400 à 500 personnes.

Observations particulières.

Après ce rapide résumé, il nous reste à formuler quelques observations plus ou moins délicates. M. le colonel Techtermann, en présentant un projet de défense temporaire et très limitée, sans certitude de résistance à un écrasement, nous paraît obéir à un sentiment de haute dignité politique avant de se résigner à dire comme François I^{er} : *Tout est perdu fors l'honneur* ! Il y aura dans les grands intérêts politiques des deux belligérants en vue une brutalité excluant toute sentimentalité et toute autre considération que le but : Le succès ! Croit-on que notre neutralité doive ou puisse être respectée si elle ne peut présenter une défense assez efficace, sinon absolue, pour rebuter l'assaillant. Un arrêt de quelques jours, opposé à l'invasion française, ne permettra-t-il pas à l'adversaire du Nord de franchir le Rhin à nos frontières et de faire ainsi de notre Suisse le champ de bataille ? En ce cas 12 à 15 millions seraient inutilement sacrifiés, quand 50 à 60 seraient à peine suffisants pour des travaux à faire réfléchir un envahisseur décidé ! Ne peut-il alors surgir l'idée qu'une alliance nette et franche serait préférable, comme sauvegarde du pays, à toute autre alternative dangereuse ? Le colonel de Techtermann ne pouvait, sans doute, exprimer cette pensée, mais elle domine son travail et se dessine vaguement dans la pénombre. Il est évident que dans l'état actuel nous n'aurions que le choix de l'alliance la moins désastreuse pour nous, et nous devons nous souvenir du prix dont la Suisse a payé celle du siècle passé. Quant au champ de bataille, il est si vrai que Brugg est déjà désigné comme point de choc et de rencontre probable des deux envahisseurs aux prises¹. Pouvons-nous, ou plutôt voulons-nous nous imposer les sacrifices nécessaires à une forte et effective résistance ? Alors ce n'est ni 15, ni 20 millions, c'est 40 à 60 qu'il ne faut pas hésiter à mettre en ligne de compte, y compris les frais de transformation de nos armes de jet portatives, pour leur donner un espace de tir dangereux de 2,000 à 2,200 mètres, comme chez nos voisins.

Pouvons-nous cet effort suprême ? C'est à la Suisse de répondre. *La France est assez riche pour payer sa gloire*, a-t-on dit un jour. Notre pays ne peut-il dire à son tour : *La Suisse est assez riche pour payer son existence et sa liberté* ?

Toutes les craintes, toutes les prévisions exprimées ici, trouvent leur confirmation dans les articles de la *Post*, journal officieux de Berlin. Cette feuille allemande déclare que l'Allemagne approuve les mesures de résistance (*fortifications*) que pourrait prendre la Suisse, et qu'en ce cas les dépenses seraient certainement remboursées !? *Timeo Danaos et dona ferentes*.

Ce qui précède n'est donné que comme l'opinion personnelle de celui qui a fait le résumé ci-dessus.

*Un vieux soldat.*²

Fribourg, 25 février 1880.

¹ Selon le colonel Haymerle, auteur de l'ouvrage : *Res Italicae*.

² Colonel du génie Perrier. *Réd.*

Une conférence d'officiers vaudois et genevois, qui a eu lieu à Genève, le mercredi soir, 18 février écoulé, sous la présidence de M. le major Camille Favre, président de la Société militaire du canton de Genève, est résumée comme suit par le *Journal de Genève* des 21 et 22 février :

M. le major E. Vaucher, appelé par le comité à introduire le sujet, a d'abord exposé brièvement les conditions dans lesquelles s'est posé le problème qu'il s'agit d'étudier et de résoudre, si possible de la manière la plus avantageuse pour notre pays. Il l'a résumé en ces termes. Il faut, pour que la Suisse puisse conserver sa neutralité en cas de guerre entre ses voisins, qu'elle soit capable d'une défense de son territoire suffisante pour ôter à l'un ou l'autre la tentation de s'en servir pour une opération stratégique ; c'est notre frontière N.-O., qui, en semblable éventualité, est la plus exposée ; or, des ouvrages de fortifications, sur les points de passage que désigne d'avance la configuration de notre frontière, seraient évidemment propres à nous laisser plus de temps pour la concentration de notre armée qui elle-même serait plus forte en effectif à mettre en ligne, une fois dispensée de détachements nombreux pour garder ces passages. — Il a donc conclu à l'urgence de fortifier notre frontière de ce côté.

Ensuite il a répondu aux trois objections principales que l'on oppose à une semblable résolution. La première est la situation financière de la Confédération.

Si l'on fait le compte de ce que nous coûteraient des fortifications limitées au strict nécessaire, d'un côté, et si de l'autre on calcule ce que, pour une seule guerre, nous coûteraient les mesures *préventives* nécessaires sans cet appui, par la mise sur pied peut-être inutile de divisions entières, on verra que l'économie véritable n'est pas dans le refus de la dépense à faire pour des fortifications. D'ailleurs il faut aussi songer à ce que nous coûteraient les frais de l'entrée d'une armée étrangère à laquelle nous n'aurions pu fermer notre territoire.

Une seconde objection, c'est qu'il y aurait d'autres dépenses urgentes pour notre armée. Cela est vrai, mais ne diminue pas la nécessité d'ouvrages fortifiés, sans lesquels, par exemple, de la grosse artillerie, citée parmi ces dépenses urgentes, risquerait de n'être qu'un embarras de plus.

La troisième et la plus forte, serait que des forts sur la frontière N.-O. laisseraient la porte ouverte par Genève et Vaud à l'offensive française partant de Lyon comme point de concentration. Mais on ne réfléchit pas qu'on y gagnerait toujours ce grand point de réduire un passage par la Suisse à la ligne la plus longue du Jura au Rhin, qu'une armée hésiterait naturellement à prendre ; et encore, passât-elle sur ce grave désavantage, la Suisse retirerait encore des fortifications situées plus au nord l'avantage de disposer contre cette offensive d'un effectif notablement plus considérable.

Personnellement, M. le major Vaucher est donc favorable à une prompt exécution de ce projet, et émet l'espérance que nous n'arrivons pas trop tard.

M. le colonel d'artillerie Th. de Saussure prend ensuite la parole.

M. le colonel de Saussure déclare qu'il ne parlera pas précisément sur les fortifications, mais sur une question préalable qu'il s'agit d'éclaircir. Arrivé au terme de sa carrière militaire, il croit que c'est plutôt aux jeunes gens à dire ce qu'ils veulent, et la Suisse elle-même doit bien savoir ce qu'elle veut. On a beaucoup parlé sur le militarisme et les dépenses militaires. Les dépenses ont été réduites, et jamais, selon lui,

on n'a fait moins de militarisme. On ne revêt plus l'uniforme que pour s'exercer sérieusement à l'art de la guerre, et non pas comme autrefois pour des revues où l'on brûlait beaucoup de poudre, et pour des fêtes et abbayes où l'on tenait des discours plus ou moins absurdes.

Une manifestation s'est faite dernièrement contre le militarisme : c'est la pétition de Bulle qui voulait qu'on en revint à la loi de 1850. La pétition aurait dû aller plus loin et demander le retour à l'organisation de 1815 qui était bien plus économique. Du reste elle n'a pas eu de succès ; on y a vu un désir de désorganiser les milices ; non seulement elle n'a pas été signée, mais elle a produit un effet en sens contraire. Il s'agit de savoir si la Suisse a encore la foi, comme le Danemark l'avait il y a 17 ans, lorsqu'il osa lutter avec 40,000 hommes contre la Prusse, l'Allemagne et l'Autriche réunies. Les sceptiques ont toujours beau jeu pour plaisanter ; mais les hommes qui n'ont pas cette foi feraient mieux de le dire franchement et carrément, au lieu d'entrer dans des considérations qui ne sont peut-être pas le fond de leur pensée. Il faut qu'on puisse les compter. Si la Suisse n'a plus la foi, il faut renoncer à tout système défensif et préparer des logements pour le moment où nous serons envahis.

Qu'on ne nous dise pas toujours : « Un petit peu de militaire pour la montre, mais pas trop ! » C'est la mesure la plus irrationnelle qu'on puisse prendre. M. de Saussure a lu par hasard, l'autre jour, l'histoire de Venise ; lors de l'invasion des Français en Italie en 1796, on proposa alors dans le sénat de Venise d'armer et d'être prêts à tout événement. La majorité trouva que cela coûterait trop cher et que c'était bien dérangeant. On fit donc une déclaration de neutralité désarmée. L'Autriche et la France se moquèrent de cette déclaration. Le territoire de la République fut ravagé par la guerre, et Venise, qui avait trouvé trop dispendieux d'entretenir une armée pour son compte, dut entretenir l'armée française pendant 10 mois d'occupation. En définitive, l'Autriche, toute battue qu'elle était, obtint de magnifiques conditions et elle s'entendit avec la France, deux larrons en foire, pour se partager le territoire de Venise qui n'avait pas voulu se battre. Il en serait arrivé de même du territoire suisse en 1798 si les Suisses ne s'étaient pas battus, sans plan d'ensemble il est vrai, grâce à la faiblesse des gouvernements, mais avec une bravoure dont Schauenbourg ne put assez faire l'éloge. On s'est dit alors : « Ce peuple mérite de vivre, parce qu'il sait mourir. »

Espérons que les Français et les Allemands ne seront plus assez fous pour vouloir encore se faire la guerre ; mais s'ils commettaient cette folie, n'oublions pas ce qu'a écrit M. de Moltke en tête de son grand ouvrage. « Il était de l'intérêt évident de la France de traverser la Suisse et d'attaquer l'Allemagne par le sud. » La chose est bien plus vraie aujourd'hui qu'en 1870. Il semble donc que des noyaux de fortifications autour desquels on pourrait rapidement élever des retranchements, en cas de besoin, sont nécessaires au nord-ouest de notre territoire. C'est aux hommes compétents de voir ce qu'il y a lieu de faire. Si tout se concentre sur les questions économiques, si le pays n'est plus qu'une mine dont chaque localité cherche à tirer le plus possible pour son compte, s'il n'y a plus lieu de faire des sacrifices et de se dévouer pour lui, ce n'est plus une patrie. Si au contraire il reste encore assez de foi pour vouloir l'intégrité de notre territoire, pour vouloir une défense, même malheureuse, plutôt qu'un abandon définitif de nous-mêmes, sachons nous mettre en mesure et, le cas échéant, épargnons moins que nous ne l'avons fait en 1871. Cela nous coûtera en tout cas moins cher que si nous devons servir de champ de bataille à nos puissants voisins.

M. le lieut.-colonel Lochmann déclare qu'il n'a pas encore des idées

bien arrêtées sur ce qu'il convient de faire en matière de fortifications, mais ce qu'il tient pour certain, c'est qu'il en faut et qu'il faut aussi les pourvoir de l'armement nécessaire. Sans ces sacrifices-là, ceux que nous faisons déjà pour notre armée resteraient en fait inutiles. Si nous voulons maintenir notre neutralité, il faut qu'elle soit *sérieuse* et *armée*.

La question des fortifications est militaire; à ce point de vue, les officiers ne peuvent prendre une attitude négative. Elle est aussi politique: ce côté-là est de la compétence des conseils de la nation, aux yeux desquels trop souvent, comme on l'a vu lors de la discussion de la motion Riniker, les dépenses qui ne rapportent pas immédiatement sont peu sympathiques. Cependant, même au point de vue économique, il n'est pas difficile de démontrer l'avantage de forts à la frontière pour le cas de mises sur pied.

Quant au système à choisir, une fois admis le principe, M. Lochmann rappelle que cette discussion n'est pas chose nouvelle: on a parlé dès longtemps de plans fort divers dans ce but; seulement ce qui est nouveau, c'est la gravité de la situation actuelle qui impose de promptes résolutions.

M. Lochmann rappelle les récentes brochures qui ont été publiées soit dans la Suisse allemande, soit dans la Suisse romande, ainsi que les décisions de l'assemblée des officiers de Thoune. Il estime que, dans ces discussions, les officiers sont compétents pour se prononcer, en ce qui les concerne, sur la question militaire.

L'examen d'un problème aussi compliqué ne peut être du ressort d'une société qui se réunit à de grands intervalles, et qui est peu nombreuse. Une société d'officiers doit donc se borner à émettre un vœu général, et se garder d'exprimer une opinion trop affirmative sur le choix d'un système de fortifications, les détails d'exécution, les dépenses, etc.

Ces points-là doivent être laissés aux hommes qualifiés qui sont à la tête de notre état-major, et dans lesquels, malgré la perte récente du colonel Siegfried, nous pouvons mettre toute notre confiance; une étude approfondie est déjà entamée, et nous verrons quels en seront les résultats. Il est évident, en tout cas, que nos désirs devront se proportionner à notre bourse, et qu'il s'agira de faire pour le mieux, avec nos modestes finances.

M. Lochmann estime que des fortifications passagères ne peuvent pas elles-mêmes être improvisées, car nous préviendrait-on dans un cas de guerre quinze jours à l'avance? et encore ne serait-ce là qu'une seconde ligne qui pourrait être ainsi préparée, mais non pas des défenses dans le voisinage immédiat de la frontière.

M. Ador, député au Conseil des Etats, est heureux, comme membre de l'Assemblée fédérale, de voir la question dont il s'agit sérieusement mise à l'étude, les décisions qu'elle aura à prendre devant s'inspirer de l'opinion publique, et il remercie le comité de la Société militaire de l'initiative qu'il a prise à cet égard.

D'un autre côté, M. Ador désire donner quelques explications au sujet des motifs de son vote négatif à Berne, lorsque cet objet a récemment paru pour la première fois devant les Chambres. Il est survenu sous la forme d'une motion de M. Ryniker, à propos du budget, qui tendait à une décision de principe, sans que le Conseil fédéral lui-même eût fait des études et formulé des propositions sur une question aussi grave; il aurait donc voté *non* pour cette raison de *forme*, quelle qu'eût été son opinion sur la question de *fond*.

Quant au fond, M. Ador ne peut s'associer à toutes les idées émises par les préopinants sur le terrain *économique* et *politique*. Il estime qu'il

faut consentir aux sacrifices financiers demandés à la Suisse pour sa défense militaire, mais à la condition qu'ils soient conciliables avec les ressources dont on dispose ; or on articule des chiffres fort différents, et M. Lochmann a reconnu lui-même que celui de 30 à 40 millions était plus probable que celui de 10 à 12 millions ; en présence de ce fait, la Suisse doit donc très mûrement peser si ce qu'on réclame est bien réellement indispensable au maintien de sa neutralité.

M. Ador élimine d'abord l'hypothèse d'une attaque directe de l'une des puissances voisines, avec toutes les forces dont elle dispose, parce que nous serions incapables, en fin de compte, d'avoir le dessus, et que nous ne pouvons songer qu'à une résistance honorable, mais limitée : reste l'hypothèse d'un envahissement momentané d'une partie du territoire dans un but stratégique, et à cet égard, il est d'accord que le danger paraît être plutôt du côté de la France dans les circonstances actuelles. Mais des fortifications réussiraient-elles à écarter la crainte de cette opération ? M. Ador a de grands doutes sur ce point. D'autre part, avec des fortifications dans le Jura, il faudra y entretenir des garnisons ; de plus, comme nous ne serons pas prévenus six semaines avant une déclaration de guerre, nous serons toujours obligés d'avoir une armée mobilisée avant l'arrivée d'une armée ennemie. Or, avec l'organisation actuelle de notre armée, arriverions-nous plus à temps pour défendre des ouvrages à la frontière que pour l'occuper sans ces ouvrages ?

Au point de vue politique, la question est également délicate, et M. Ador partage une idée émise par son collègue, M. Wessel. Ce qui fait la force de notre organisation militaire, c'est un élan commun, au même titre, de tous pour la défense nationale ; à cet égard, il y a un inconvénient visible à tracer matériellement sur le territoire une certaine ligne, ceux qui sont placés hors de cette ligne étant abandonnés. Sans doute, nous savons en thèse générale que les considérations militaires entraîneront un tel abandon. Mais il y a, pour la force militaire morale de la Suisse, un grand danger à marquer un abandon résolu d'avance, des postes extrêmes du territoire, désignés ainsi comme la proie certaine de l'ennemi.

Enfin M. Ador déclare qu'il verrait avec peine notre pays s'engager dans la voie fatale de ces dépenses militaires dont s'écrasent les pays voisins ; s'il en est un qui soit bien placé pour donner l'exemple d'un arrêt à cet égard, c'est bien la Suisse, reconnue neutre. M. Ador a plus de confiance que M. Lochmann dans l'organisation militaire actuelle ; il pense qu'elle doit être développée avec la plus grande sollicitude, mais la Suisse ne pourra heureusement jamais viser de nouveau à ce rôle de puissance militaire qu'elle a joué à une autre époque, et nous devons puiser le sentiment de notre sécurité, non dans des idées de ce genre, mais dans la conviction de nos voisins que, avec ou sans fortifications, une tentative d'invasion rencontrerait une armée de 100,000 hommes de bonnes troupes, capable de se défendre pendant assez longtemps pour qu'il y ait à tenir sérieusement compte de cet obstacle avant de passer outre.

Il va sans dire, du reste, que M. Ador ne demande qu'à s'éclairer ; mais il prie la société militaire de ne pas se placer trop exclusivement au point de vue des officiers naturellement portés par leur position et leurs études à prendre parti pour les fortifications, et de ne pas séparer, dans l'étude de la question, cet élément-là de l'élément économique et financier.

M. le lieutenant-colonel Lochmann répond que l'entretien des forts et leur garde se réduit, en temps ordinaire, à des postes de gardiens-concierges, et qu'il ne serait point question de garnisons permanentes ;

quant à leur occupation, elle pourrait se faire avec la plus grande promptitude par des détachements de landwehr levés dans le voisinage. L'orateur relève l'importance de la landwehr, dont la valeur de résistance est peut-être supérieure à celle de l'élite dans de semblables conditions, et qui jusqu'ici est trop négligée par la nouvelle organisation. Si M. de Moltke a émis une opinion flatteuse pour notre force de résistance, en 1870, il faut songer que la France n'avait alors que 500,000 hommes, dont 250,000 réellement en ligne, tandis qu'elle compte aujourd'hui un million de soldats, dont elle peut facilement distraire 300,000 pour une opération par le territoire suisse ; notre capacité de résistance a donc, vis-à-vis de ce chiffre, cessé d'être la même et les motifs qui pouvaient faire renoncer la France à tenter de déboucher par le Jura et le Rhin sur la Forêt-Noire ne subsistent plus ; cette opération pourrait d'ailleurs nous surprendre avant que nos 100,000 hommes fussent sur pied et suffisamment organisés. Enfin, il ne faut pas conclure d'une ligne de fortification que tout ce qui est en avant serait nécessairement sacrifié ; on cherche à se défendre en avant de cette ligne, aussi bien que derrière. M. Lochmann regrette que M. Ador n'ait pas été présent quand a parlé M. de Saussure, dont l'éloquent discours a en effet réfuté d'avance une partie de ses observations.

M. le lieutenant-colonel Gaulis appuie vivement aussi ces paroles de M. de Saussure « qu'une nation est digne d'exister seulement si elle est capable de sacrifices. » La nation suisse cesserait moralement d'exister, du jour où elle n'aurait plus que sa réputation cosmopolite de « marchande de soupe, » et oublierait que, sur son petit territoire, a vécu un grand peuple. La période exceptionnellement heureuse de paix avec l'extérieur dont nous avons joui de 1815 à ce jour, peut arriver à son terme et nous devons être prêts pour cette échéance. Les sacrifices que l'on demande au pays ne sont pas des rêves d'ambition militaire et d'agrandissement, d'alliances politiques. M. Gaulis dirait : « Arrière, Satan ! » à de semblables combinaisons. Il s'agit précisément de *pouvoir* repousser toute tentative d'alliance dans un moment donné, et cette hypothèse n'est pas une fiction, car à diverses époques certains cerveaux ont été dangereusement hantés de pareilles imaginations, ou ont été au moins disposés à tendre la main *au plus fort*. Nous sommes exposés à un péril auquel nous n'avons échappés en 1870 que par un bonheur providentiel, par la *neige seule* d'un hiver rigoureux ! Est-il si facile, en Suisse, d'arracher sans nécessité absolue, au premier bruit de guerre, les citoyens de divisions entières, à leurs familles, à leurs travaux ; d'enlever tous les chevaux, les approvisionnements, etc., de certaines contrées ? Si nous avons des moyens préventifs moins coûteux, en réalité, de préserver notre sol, faut-il les repousser ? Nous devons envisager calmement mais résolument la situation qui résulte pour nous de la nouvelle frontière franco-allemande, et de la position de la France, avec Belfort, qui lui a été rendu.

Une fois la question posée, M. Gaulis ne croit pas que le corps d'officiers suisses puisse ne pas exprimer une opinion, quoiqu'il qualifie d'imprudance regrettable des manifestations telles que les décisions de la réunion de Thoune. Relativement à l'organisation de 1870, l'état actuel de nos ressources défensives est un affaiblissement, eu égard aux circonstances extérieures, et il doit nécessairement être amélioré ; en particulier M. Gaulis insiste sur l'utilisation de la landwehr, que l'on semble avoir pris à tâche d'effacer depuis quelques années. Quant à la manière dont la question est arrivée devant l'Assemblée fédérale, sans doute il y avait quelque chose à dire à sa régularité, mais c'est aux hommes distingués dans les Chambres par leurs talents et leurs connais-

sances à former l'opinion publique, non à attendre qu'elle se fasse toute seule, dans des matières aussi importantes et aussi difficiles. M. Gaulis pense donc que, sans entrer dans des discussions stériles de détails et d'exécution, les sociétés militaires doivent manifester au Conseil fédéral leur opinion sur la valeur générale des fortifications pour la défense du pays.

M. le conseiller d'Etat Dufour approuve la marche suivie par le comité, et il insiste sur l'intérêt spécial qu'offre cette question pour les officiers appartenant à la I^{re} division, recrutée tout entière sur un territoire abandonné à l'avance; car, si l'on ferme les passages du Jura au N.-O. on force l'offensive française à passer par Genève et Vaud, et l'on sacrifie ces deux cantons.

M. le major Camille Favre répond à deux objections soulevées par MM. Ador et Dufour. L'élasticité des chiffres indiqués pour les projets de fortifications n'a rien qui doive trop nous effrayer. En effet, ils sont encore mal établis et chacun peut faire son projet de fortification qui coûtera plus ou moins cher. Mais les autorités fédérales seront toujours maîtresses de limiter la dépense, et la Suisse sera toujours assez riche pour payer le minimum de ce qu'on lui demande. Le reste viendra plus tard si les circonstances s'y prêtent.

Quant à l'affirmation qu'en traçant sur le territoire suisse une ligne fortifiée on sacrifie une partie du pays, il est bien difficile de dire d'avance quelle sera la partie du pays sacrifiée de celle qui sera fortifiée ou de celle qui ne le sera pas. Les fortifications auront, au contraire, pour effet de défendre la frontière de plus près, et leur absence produirait un effet contraire. Enfin il vaut mieux, dans des affaires aussi graves, ne pas soulever ces questions d'intérêt local. C'est bien plutôt le cas de se souvenir de notre vieille devise : « Un pour tous, tous pour un. »

M. Ador accepte pleinement la discussion sur le terrain indiqué par M. Gaulis, et que, si la *nécessité* des fortifications est démontrée, il faut les faire. Mais il a encore des doutes : il demande que l'opinion publique soit pleinement éclairée à cet égard, et par les hommes les plus compétents. Si la démonstration de l'insuffisance de l'organisation militaire actuelle est faite, personne ni dans les conseils de la nation, ni ailleurs, ne se refusera aux sacrifices reconnus nécessaires. Jusque-là, il reste des arguments bien forts à opposer à de telles dépenses, lorsque l'on sait surtout qu'une fois le doigt mis dans cet engrenage-là, le bras y passe bientôt tout entier, et que les sommes ainsi absorbées auraient pu, dirigées sur un autre but, favoriser singulièrement le bien-être de la nation.

Enfin M. le lieutenant-colonel Sarasin, comme ancien officier du génie et d'artillerie de position, doit dire encore quelques mots. Il signale d'abord le caractère défensif que doivent avoir les fortifications proposées : ce qui émeut les esprits c'est que la frontière *française* seule est garnie de forts ; la Suisse serait plus tranquille si l'Allemagne avait agi de même de son côté, car alors nous serions rassurés des deux parts. Mais le fait est que, sans les forts du Jura, l'Allemagne serait plus tentée de traverser la Suisse pour atteindre la France à l'Ouest, et M. Sarasin croit que l'intention de la France en construisant ces ouvrages nouveaux a eu surtout l'intention d'ôter à l'Allemagne la tentation de tourner Belfort par notre territoire. Si les Allemands, de leur côté, ne font pas de fortifications sur le Rhin, c'est que peut-être sont-ils bien aise de donner précisément aux Français cette tentation ; si, en effet, elle se manifeste par des actes, elle amènera forcément la Suisse à une résis-

tance qui lui fera faire, quoique neutre, cause commune de fait avec les Allemands pour couvrir la frontière sud de l'Allemagne.

Quant à la question elle-même, il serait assurément singulier qu'une armée essentiellement défensive comme la nôtre n'admit pas le concours de ce qu'il y a de plus défensif en guerre, savoir des fortifications, tandis que l'on a paru vouloir faire passer avant celles-ci, dans nos préoccupations, les canons de gros calibre, qui, défensifs sans doute, ont aussi un rôle *offensif*. M. Sarasin parle ensuite du changement survenu dans la théorie du rôle de l'artillerie de position et des tracés de fortification ; dans les forts d'aujourd'hui, la préoccupation du flanquement s'efface devant celle de la meilleure protection d'une artillerie susceptible de porter les coups de la défense *le plus loin possible*. Il serait donc important d'étudier très attentivement, non plus seulement quels passages sont faciles à couper par des fortifications, mais surtout quels points de notre frontière sont favorables pour l'installation de pièces de gros calibre ayant une action importante par son étendue, et d'organiser la protection de cette artillerie par des moyens simples et efficaces en même temps. Une fois ces points et ces travaux déterminés, les journées des soldats mis sur pied par précaution dans les premiers moments d'une occupation des frontières pourraient être employées à leur exécution avec une grande économie. Ce serait là en outre une démonstration très propre à assurer d'une manière effective le respect de notre neutralité.

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à onze heures du soir.¹

D'autre part, M. l'ingénieur W. Fraisse, ancien officier supérieur et instructeur-chef du génie, constructeur des ouvrages de St-Maurice et de Gondo, nous adresse les intéressantes notes ci-après :

Depuis quelque temps les journaux suisses s'occupent de la question importante des fortifications, et déjà le Conseil fédéral a chargé une commission spéciale de faire une étude approfondie de cette grave question, étude qui pourrait aboutir à des propositions formelles. L'on ne peut méconnaître l'importance de cette mesure ; quelle que soit la résolution définitive que prendront les conseils de la nation, chacun doit sentir qu'il importe que cette résolution soit fondée sur une étude très attentive de toutes les faces de la question.

La France, instruite par ses malheurs, a considérablement fortifié sa zone orientale depuis sa frontière du Luxembourg jusqu'à Lyon, et

¹ Sans chercher à nous immiscer dans cette intéressante discussion, nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer notre surprise du rôle si prépondérant qu'y a joué le fantôme d'une marche de l'armée française par la Suisse contre l'Allemagne, soit en 1870-71, soit dans une guerre future.

Pour ce qui est de 1870-71, les preuves du projet d'invasion restent à fournir. Pour l'avenir ce sont de pures suppositions contredites par maintes indications précises et plus rationnelles. Par exemple, dès Belfort vers le Haut-Rhin, il y a une demi-douzaine de chemins plus directs, plus courts, plus productifs, beaucoup moins difficiles que par la Suisse. Pourquoi prétendre que l'armée française éviterait ceux-là pour prendre ceux-ci ? Pourquoi avoir l'air, à cette occasion, de regretter que Belfort ait été maintenu à la France, tandis qu'en bonne logique les orateurs précités devraient plutôt regretter qu'on ne lui ait pas rendu un peu plus de terre alsacienne avec accès jusqu'au Rhin ? D'autre part si la France avait dû ériger un nouveau Belfort 30 à 50 lieues plus au sud, c'est alors que le danger qu'ils prévoient aurait pu revêtir quelque apparence de raison géographique, tout en restant, comme opération militaire, une extravagance incommensurable. *Réd.*

plusieurs de ses nouveaux ouvrages, quoique plutôt défensifs, sont très près la frontière suisse. De son côté, l'Allemagne paraît avoir un peu dégarni sa frontière occidentale en abandonnant quelques places peu importantes, mais elle a considérablement augmenté les places de Metz et de Strasbourg. Cependant elle paraît compter plus ou moins sur la Suisse pour se couvrir du côté du Sud, c'est-à-dire le long du Rhin et de la Souabe, entre Bâle et Constance; la presse allemande paraît s'en occuper et conseiller à la Suisse de prendre soin de cette partie de son territoire. Il est facile de comprendre que ce conseil intéressé est fondé sur la supposition qu'un jour la France, ne pouvant attaquer l'Allemagne directement par la frontière des Vosges, pourrait être tentée de traverser brusquement le territoire suisse et menacer ainsi le flanc gauche de l'armée allemande. Une surprise dans ce sens serait contraire à la garantie européenne de la neutralité absolue et de l'indépendance de la Suisse; mais la presse allemande n'a pas l'air de compter beaucoup sur ce respect des traités et sur la force de notre petite armée. Ne pouvons-nous pas craindre nous-mêmes que, dans certaines éventualités qui peuvent se produire, des généraux pourraient céder facilement à l'idée de tenter cette aventure, sauf à s'en expliquer plus tard? Dans ce cas notre territoire deviendrait le champ de bataille inévitable.

Cette supposition générale n'a aucune chance de se produire actuellement. Mais d'autres circonstances peuvent surgir, et des conflits peuvent naître entre les grandes puissances de l'Europe. Nul ne peut les prévoir ni en calculer les résultats. La Suisse, garantie dans son indépendance et couverte par sa neutralité, doit cependant, dans la limite de ses forces, se tenir en mesure de se protéger elle-même. Il importe donc de se rendre bien compte de ce qui pourrait être tenté pour accroître la force de notre petite armée sans surcharger outre mesure la population ni les finances. Les fortifications se présentent tout naturellement à l'esprit, puisqu'elles ne sont que l'art de protéger le petit nombre contre les entreprises du grand nombre.

Il ne manque pas, je le sais, de gens qui trouvent que nous exagérons l'importance de notre organisation militaire. C'est une prétention excessive, selon eux, d'avoir une armée instruite, organisée et exercée qui absorbe annuellement une si grosse part du budget de la Confédération et qui, quoique nous fassions, sera toujours inférieure aux armées colossales de nos voisins. Mais je ne puis partager cette inertie qui est assez dans le tempérament de la nation. Ces mêmes hommes cependant s'agitent follement quand quelque danger semble menacer notre tranquillité habituelle. On fait appel alors aux militaires ou bien, en temps de paix, on célèbre dans des fêtes patriotiques le zèle de nos milices et la gloire de nos aïeux. C'est un thème reçu. Cependant malgré les progrès qui ont été accomplis, notre petite armée est faible encore par son nombre et sa dissémination. Ces deux conditions nous imposent d'autant plus vivement l'obligation de la seconder par des préparatifs convenables, et de ne pas attendre qu'il soit trop tard et que quelque événement grave nous surprenne. Qui sait d'ailleurs ce qui peut survenir? Que nous puissions retarder une invasion de quelques jours, l'obliger à des préparatifs plus sérieux avant de nous avaler ou de nous passer sur le corps, c'est quelques fois beaucoup, et d'ailleurs, quel que soit le nombre, si un petit peuple sait et veut se défendre avec vigueur, il y gagne de se faire respecter, de maintenir son rang honorable au milieu des nations, souvent de traiter avantageusement. Dans ce sens notre propre histoire renferme assez de traits qui peuvent nous instruire et nous faire voir que la garantie écrite de notre indépendance a moins pesé dans la balance que notre attitude ferme et notre intention sérieuse de nous défendre. Cette

résolution seule, appuyée par les moyens dont nous pouvons disposer, peut suffire à faire réfléchir les nations garantes de notre neutralité sur les conséquences d'un conflit qui, selon toute probabilité, ne peut jamais être dans un but de conquête, mais une manœuvre stratégique pour prendre position au nœud des Alpes contre quelque adversaire plus important que nous ; et d'ailleurs nous ne devons pas perdre de vue que la défaite héroïque des Suisses à St-Jaques en 1444, nous a valu mieux qu'une victoire. L'armée ennemie, vingt fois plus considérable que la troupe suisse, a fini par la massacrer entièrement ; mais la bravoure des Suisses fut telle qu'elle arrêta l'invasion. Le dauphin de France, qui commandait l'armée envahissante, ne jugea pas de bonne politique d'aller plus avant contre des gens aussi vaillants, et dès lors il chercha à s'allier aux Suisses.

L'histoire moderne de plusieurs petites nations nous fait voir aussi par bien des exemples récents le succès que peut avoir une défense sérieuse et persévérante.

Mais cette nécessité d'une défense sérieuse est heureusement comprise : la réorganisation de notre armée est une preuve de l'intérêt qu'y mettent les Conseils de la Confédération. Jamais notre armée de milices n'a été mieux organisée, mieux instruite, mieux outillée qu'elle ne l'est actuellement, et, s'il y a encore beaucoup à faire, on ne peut méconnaître qu'on a fait de grands progrès.

Reste la question des fortifications.

La Suisse doit-elle se protéger par quelques ouvrages de fortification ? Dans quelle limite peut-elle adopter cette proposition ? Quel système adopter ? Telles sont les principales questions à examiner.

Quant à la première de ces trois principales questions, je n'hésite pas à la résoudre affirmativement. Je crois fermement qu'une petite armée comme la nôtre doit être protégée dans ses premiers mouvements par quelques ouvrages défensifs propres à retarder un ennemi, à lui faire perdre les profits d'une brusque surprise et à permettre aux milices de se réunir et se concentrer aux endroits utiles. Il est peu probable qu'une guerre se prépare et éclate à nos frontières sans qu'on le sache un peu d'avance. Mais il peut arriver, comme en 1871, qu'une armée se présente inopinément, poussée par ses propres circonstances, et soit disposée à profiter de nos passages. Si, à cette époque, l'armée française de l'Est avait été plus libre de ses mouvements, elle aurait bien pu être tentée de se jeter sur l'Alsace et le Rhin par Porrentruy et Bâle. Dans ce cas nous aurions dû agir, et nul ne peut dire quelles en auraient été les conséquences. Dans un cas semblable quelques ouvrages défensifs, gardant et surveillant les principaux défilés, auraient pu rendre de grands services en permettant aux troupes les plus à portée de défendre ces passages, de donner le temps aux divisions de se concentrer aux points utiles et de forcer l'envahisseur à se disposer à une attaque plus sérieuse au lieu d'un simple coup de main, ce qui quelques fois lui fera perdre du temps dont la défense peut profiter.

Je prends cet exemple parce qu'il est récent ; nous nous souvenons tous que nos troupes ont dû occuper l'extrême frontière pendant l'hiver de 1871, et si notre pays a été préservé d'une invasion armée, ce n'est pas absolument à nos milices que nous le devons, malgré le dévouement remarquable dont elles ont fait preuve, mais à la ferme attitude de leur chef. Les conversations de ceux de nos officiers qui ont pris part à ce service nous laissent voir combien de lacunes de détail ils ont pu remarquer. Dans cette circonstance cependant, nos milices ont montré les excellentes qualités qu'elles peuvent avoir quand la patrie fait appel à leur dévouement.

Si, sur une autre de nos frontières, nous avons à redouter quelque

marche stratégique réitérant la fameuse marche du général Bonaparte par le Grand St-Bernard, ou celle en sens inverse des Autrichiens débouchant par la route du Simplon à l'époque des Cent jours, serait-il indifférent de posséder au Simplon ou dans le Valais quelques points solides pouvant arrêter une tentative semblable et paralyser le mouvement en lui faisant perdre un temps précieux ?

Ces exemples suffisent pour justifier mon idée. Personne ne peut prévoir sûrement les circonstances qui peuvent survenir ni faire des calculs d'avance. Tout a d'ailleurs changé dans l'art de faire la guerre. Les chemins de fer, le télégraphe, les armes ; il n'y a que les grands traits du pays qui restent les mêmes.

La Suisse a déjà montré en 1831, alors que la révolution de Paris en 1830 avait donné l'éveil à toute l'Europe et faisait craindre qu'une guerre générale ne fût la conséquence de l'entrée des Français en Belgique et du siège d'Anvers, que de son côté elle entendait protéger et défendre sa neutralité ; quelques bataillons furent mis sur pied et occupèrent le Valais. Des ouvrages de fortifications furent entrepris en quelques points : à Luciensteig, à Aarberg, à St-Maurice et au Simplon ; ces ouvrages étaient destinés à garder quelques passages principaux ; ils ont été conservés depuis et augmentés peu à peu ; or il me paraît évident qu'on était dans le vrai de la situation.

Aujourd'hui les conditions stratégiques et topographiques sont différentes, et il est évident que quelques autres points devraient être protégés et même par des ouvrages plus importants.

Les chemins de fer ont profondément modifié les moyens de communication. Les surprises sont plus faciles, les armes plus perfectionnées. Ces changements imposent une étude nouvelle des points à couvrir, des dispositions à adopter, et c'est l'affaire de nos officiers supérieurs d'en faire une étude approfondie.

J'ai la conviction personnelle que nous pouvons, par des ouvrages simples et peu coûteux, dans quelques points bien choisis, rendre déjà de bons services aux troupes qui seraient appelées à se présenter les premières en cas d'alarme.

Quel que soit le parti que l'on adopte j'insisterais, si j'avais encore à m'en occuper, pour que l'on agisse prochainement. Les travaux, quelque simples qu'on les suppose, exigent tout au moins quelques mois ou quelques années pour leur exécution, surtout si, pour ménager les dépenses, on répartit la charge sur plusieurs budgets, ou si l'on tient à faire servir ces travaux à l'instruction pratique de nos troupes du génie.

Je l'ai dit déjà, ce n'est pas au moment où nos frontières seraient menacées, même indirectement, qu'il faudrait agir ; il serait déjà trop tard ; un ennemi bien avisé ne nous en laisserait pas le temps, et toute la bonne volonté de nos populations ne suffirait pas à élever des ouvrages de quelque valeur. Ces choses-là doivent se faire en temps de paix et non dans la précipitation d'une brusque levée de troupes.

Il importe donc de traiter la question prochainement, si nous ne voulons pas être un jour surpris. La paix règne heureusement dans toute l'Europe. Les cabinets des diverses puissances échangent des compliments affectueux et confirment leurs sincères désirs de paix. Mais encore est-il prudent de voir plus loin que le moment présent et de se tenir en mesure à tout événement. Les forteresses françaises et allemandes le long des Vosges et du Jura, celles de la frontière russe, l'augmentation considérable de l'armée allemande, malgré les assurances pacifiques des cabinets, n'ont pas d'autre signification.

J'estime donc que la Suisse ferait sagement de protéger quelques points stratégiques de son territoire par quelques ouvrages permanents destinés

à seconder la réunion des milices et à retarder les entreprises d'un ennemi par l'une ou l'autre de ses frontières. La dépense qui peut en résulter, répartie sur plusieurs budgets, ne me paraît nullement au-dessus de nos ressources, et d'ailleurs c'est le cas de savoir sacrifier quelque chose pour sauver le tout.

Mais je ne saurais admettre, pour la Suisse, l'idée émise dans quelques écrits, de construire de toutes pièces des places de guerre ou tout au moins une grande place centrale, avec camp retranché, destinée à servir de réduit, ou, cas échéant, de retraite à notre petite armée, où les approvisionnements de tous genres seraient en sécurité et d'où les divisions pourraient agir et rayonner selon les besoins de la lutte.

Je sais que quelques militaires en Suisse et parmi les plus autorisés pensent autrement et considèrent une base d'opérations centrale comme une nécessité pour mettre en sûreté les ressources et les réserves de guerre des zones frontières, et où concentrer des magasins, arsenaux et dépôts de matériel et de personnel, etc.

Mais, considérant l'exiguité du territoire, la faiblesse relative des ressources financières, le peu de temps qui pourrait suffire à l'un de nos adversaires pour jeter toute une armée sur notre sol, envahir ou cerner nos villes les plus importantes, j'ai peine à croire à la réussite ou à l'opportunité d'un plan de cette nature.

Quant à avoir un point central propre à mettre nos ressources de guerre à l'abri de l'ennemi pour aussi longtemps que possible, je serais disposé à m'y ranger et pour cela je concentrerais ces ressources dans quelque une des vallées de la Suisse primitive, défendues par la nature elle-même et accessibles seulement par quelques points susceptibles d'être défendus et fortifiés. On pourrait obtenir ainsi, à beaucoup moins de frais, de vastes emplacements, réellement bien couverts contre les entreprises d'un ennemi. — Ce système, complété par des petits ouvrages plus près des frontières, donnerait, je le crois, de bons résultats. ¹

Du reste cela est matière à études : c'est aux états-majors et aux Conseils à se livrer à ces études qui touchent à toutes les parties de la vie d'un peuple, je me garderai bien d'en rien dire de plus. Mais quelque parti que l'on adopte, l'essentiel est de ne pas attendre qu'il soit trop tard.

W. FRAISSE.

¹ C'est aussi notre avis, car il importe peu, nous l'avons dit plus haut (voir page 69), que notre base d'opérations centrale soit formée d'un seul ou de plusieurs points, d'une place, d'un quadrilatère ou d'une zone, moyennant qu'elle soit pourvue du nécessaire en retranchements contre des coups de main, en magasins, arsenaux, etc., en bonnes et rapides communications avec toutes les zones frontières. Le choix définitif serait affaire de devis exactement étudiés et comparés.

On remarquera seulement que si quelque haute vallée des Alpes pourrait être transformée aisément et sans grands frais de fronts bastionnés en formidable citadelle, les dépenses seraient d'autant plus grandes pour les établissements et bâtiments militaires et pour les routes, tandis que ce serait l'inverse en choisissant telle ou telles villes du plateau inférieur, déjà carrefours de voies ferrées ou ordinaires et centres administratifs. *Réd*

**Messieurs les Actionnaires de la REVUE MILITAIRE
sont prévenus qu'ils peuvent retirer dès aujourd'hui, à
l'Union vaudoise du Crédit, le montant du coupon de
1879.**